



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 25 novembre 2020 À 19h15
Salle du Conseil municipal

(Exécution de l'Art. L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni en séance à huis clos en raison de la crise sanitaire
La séance a été filmée et retransmise en vidéo et en direct

L'an DEUX MILLE VINGT, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Aurélie GROS, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Aurélie GROS, Marc GUERTON, Christine PINAUD-GROS, Richard LAVAUD, Arlette TRAMBLAY, Baptiste OLLIVON, Brigitte ROUSSEAU, Claude MARTINEZ, Christiane JEAUD, Béatrice CANU, Martine SCHARRE, Pierre MULAS, Laurent TABARD, Sandra BELIBI MBASSI, Olivier VERMESSE, Aurélie DESPIERRE, Pascal ETHEVE, Sylvain BEGUE, Céline GUILLEMOT, Thomas FREJAC, Jacques BEAUDET, Choukri TRABELSI, Yannick VILLARDIER, Christine BARATAUD, Grégory BLANCHETOT, Sabrina SUBILE,

Absente représentée excusée :

Marianne SEBAS, pouvoir à Mme Christine PINAUD-GROS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de Séance : Brigitte ROUSSEAU

Le quorum étant atteint, Madame la Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 15.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité PREND ACTE des décisions prises par Madame la Maire conformément à L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

FINANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la décision budgétaire modificative n°2 –budget commune ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 21 voix POUR et six ABSTENTIONS (Jacques BEAUDET, Choukri TRABELSI, Yannick VILLARDIER, Christine BARATAUD, Grégory BLANCHETOT, Sabrina SUBILE), **AUTORISE** la Maire, à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, dans la limite du quart des crédits réels d'investissement ouverts au cours de l'exercice 2020, soit 678 874.00 € ; **DIT** que les crédits faisant l'objet d'une réalisation seront inscrits au budget primitif 2021 ainsi que les recettes nécessaires ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE un avenant à la délibération N°2020-V-4185-822 du 25 juin 2020, permettant l'octroi d'un fonds de concours additionnel 2019 et 2020 auprès de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart ; **SOLLICITE** ce fonds de concours à hauteur de 120 822 € pour un montant d'opérations de 248 692 € H.T,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE l'octroi d'une subvention par le Département de l'Essonne d'un montant de 789.30 € pour la réalisation des actions Cinéma en plein air et Planète science dans le cadre de l'opération agglomération fun tour de l'été 2020 ; **ATTESTE** que ces actions se situent hors quartiers prioritaires de la politique de la ville dont la liste a été fixée par décrets 2014-1750 du 30 décembre 2014 et 2015-1138 du 14 septembre 2015 ; **ATTESTE** ne pas avoir perçu d'autres financements du Département pour ces actions ; **S'ENGAGE** à fournir au Département les pièces suivantes :

- La présente délibération sollicitant la subvention,
- Une fiche descriptive de chaque action,
- Les bons de commande et les factures acquittées correspondantes sur lesquels figure l'intitulé de l'action
- Un RIB.

AUTORISE Madame la Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif Eté jeunes 2020 selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant ; **DIT QUE** la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer à chaque adhérent du Club municipal de l'Age d'Or, à jour de ses cotisations, un bon d'achat nominatif d'une valeur de 20 €, à valoir en une fois jusqu'au 30 juin 2021, auprès de l'ensemble des commerçants et restaurants de la commune du Coudray-Montceaux ; **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget 2020 et suivant ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

GRAND PROJET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **avec 21 voix POUR et six ABSTENTIONS** (Jacques BEAUDET, Choukri TRABELSI, Yannick VILLARDIER, Christine BARATAUD, Grégory BLANCHETOT, Sabrina SUBILE), **AUTORISE** Madame la Maire à signer les demandes d'autorisations de travaux nécessaires à la réhabilitation du Parc et de l'escalier dit de La Belle Gabrielle et le permis de construire y afférant. **AUTORISE** Madame la Maire à lancer les marchés relatifs à cette affaire ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

URBANISME-AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE l'acquisition de la rue des Verts Domaines, cadastrée section AK n°521 à l'euro symbolique, frais de notaire en sus, **AUTORISE** Madame la Maire à mandater un notaire pour la rédaction de l'acte d'échange, **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'acte d'acquisition et tout document ci-afférent ; **DIT QUE** les sommes nécessaires seront prévues au budget ; **DIT QUE** la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart ; **DIT QUE** la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart ; **DIT QUE** la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE du rapport 2019 du SIARCE ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau de la commune de Ollainville au titre de la compétence Mobilité Propre ; **AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée : **DIT QUE** la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le taux de 53,81 % de l'indice 1027 pour l'attribution de l'indemnité de fonction brute mensuelle de Madame la maire ; **VALIDE** le taux de 20,81% de l'indice 1027 pour l'attribution de l'indemnité de fonction brute mensuelle des adjoints au maire ; **VALIDE** le taux de 5,35 % de l'indice 1027 pour l'attribution de l'indemnité brute mensuelle de deux conseillers délégués ; **DIT que** les sommes correspondantes sont prévues au budget communal et suivants ; **DIT QUE** la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, S'OPPOSE au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale du Maire au Président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart en ce qui concerne les domaines suivants :

- Réalisation d'aires d'accueil ou de terrain de passage des gens du voyage
- Circulation et stationnement
- Délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis
- Habitat.

AUTORISE le transfert des pouvoirs de police administrative spéciale pour la compétence Assainissement et collecte des déchets ménagers à l'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, EMET un avis favorable à la demande de dérogation du repos dominical émise par l'Unité Départementale du Travail de l'Essonne sollicitée par la société BUREAU VERITAS sise à Saint Herblain (44) pour la maîtrise de conservation des produits de la mer qui transiteront sur la plateforme Kuehne & Nagel au Coudray-Montceaux (91), les dimanches 20 et 27 décembre 2020 ; **DIT QUE** la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de créer 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Fin de séance à 20H04.

Madame Aurélie GROS

Maire du Coudray-Montceaux

7ème Vice-Présidente à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
en charge de la Démocratie Participative
et du Parc Naturel Urbain

Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Essonne

